

Réunion du conseil Municipal du vendredi 8 septembre 2017

L'an deux mil dix-sept, le huit septembre, le Conseil Municipal, régulièrement convoqué, s'est réuni à la mairie de Béville-le-Comte à 19h30, sous la présidence de Monsieur Dominique Leblond, Maire.

Conseillers présents : M. Leblond, M. Ségard, Mme Vérité, Mme Lamarque, M. Bezaud, M. Fleury, M. Gehan, M. Lorenc, Mme Leclerc, Mme Oury, Mme Turlin

Conseillers absents : M. de Rougé (pouvoir à Mme Vérité), Mme Hugot (pouvoir à M. Gehan), Mme Patuel (pouvoir à M. Leblond), M. Maïa (pouvoir à M. Bezaud)

Secrétaire de séance : Mme Leclerc

Le compte-rendu du conseil du 12 juillet 2017 est adopté.

M. Fleury aborde la question du problème de visibilité au niveau du stop implanté au carrefour de la rue de la Bretonnière et de la rue Milochau.

1/ Lotissement la Charmille : compte-rendu annuel du contrat de concession, cession du terrain à la SAEDEL et avenant au contrat de concession d'aménagement :

Compte-rendu annuel du contrat de concession : La SAEDEL a transmis le rapport annuel du contrat de concession pour le lotissement la Charmille. Le Conseil municipal doit se prononcer sur ce rapport. En 2016, la procédure de dissolution de la copropriété a été menée à son terme. Les travaux de démolition ont été attribués à l'entreprise Poullard. Les surcoûts de la phase de dépollution ont un impact sur le bilan financier de l'opération. La SAEDEL a demandé à la commune de réaliser un apport en nature du foncier. Le prix de vente des lots à bâtir sera augmenté afin de ne pas générer de participation communale sur le lotissement.

Le Conseil municipal approuve le compte-rendu annuel du contrat de concession présenté par la SAEDEL.

Cession du terrain du lotissement à la SAEDEL : L'emprise foncière du lotissement de la Charmille (12664m²) doit être cédée à la SAEDEL pour pouvoir lancer par la suite la commercialisation des lots viabilisés. La SAEDEL sollicite la cession du foncier par la commune à l'euro symbolique.

Le bilan financier de clôture de l'opération devra permettre à la commune de récupérer la valeur initiale du foncier (42 000 €) et le reliquat éventuel qui est inscrit dans le compte prévisionnel. A ce jour il n'est pas prévu de participation financière communale sur ce lotissement ; le compte prévisionnel fait apparaître un excédent.

La SAEDEL, suite aux remarques formulées par le conseil municipal, a établi une nouvelle grille des prix des lots à bâtir sur la base de 115 €/m² TTC. Le prix des parcelles varie de 65000 € (524m²) à 81000 € (829m²). Une phase de pré-commercialisation sera lancée dans un premier temps par la SAEDEL.

Le Conseil municipal approuve la cession de l'emprise foncière du lotissement à la SAEDEL (parcelles ZI 248 et ZI 249) à l'euro symbolique, ainsi que la grille des prix de vente des lots à bâtir.

Avenant au contrat de concession : Le contrat de concession d'aménagement pour le lotissement a été signé en 2012 pour une durée de 5 ans. La SAEDEL propose la signature d'un avenant au contrat de concession pour prolonger la durée de 4 ans.

Le Conseil approuve l'avenant au contrat de concession d'aménagement passé avec la SAEDEL.

2/ Mission de maîtrise d'œuvre travaux de renouvellement de canalisations d'eau et suppression de branchements plomb :

Le cabinet BFIE a été consulté pour établir une proposition d'honoraires de maîtrise d'œuvre pour le renouvellement de canalisations d'eau potable (rue Labiche, rue de l'Echalier,

avenue de la Gare) et la suppression des branchements plomb (environ 35 branchements à remplacer sur la commune). Le montant des honoraires est de 12850 € HT, soit 15420 € TTC. L'Agence de l'Eau Seine-Normandie peut accorder une subvention pour les travaux dans le cadre d'un appel à projet *plan d'actions réseaux d'eau potable*.

Le conseil municipal décide d'attribuer la mission de maîtrise d'œuvre au cabinet BFIE et de solliciter une subvention de l'Agence de l'Eau Seine-Normandie.

3/ Marché de travaux de voirie :

Plusieurs entreprises de travaux publics ont été consultées pour faire une offre pour les réfections de voirie (Colas, BSTP, Eiffage) : réfection rue des Barres, rue Robert Pont, rue de l'Abbé David, rue Deschamps, rue du 8 mai, bordures rue des Vignes et rue d'Encherville. Le Département a accordé une subvention (taux de 30 % dans la limite de 100 000 € HT). L'offre de BSTP est la moins-disante.

BSTP	Eiffage	Colas
86 662.25 € HT	92 692.50 € HT	152 270 € HT

Les travaux de réfection de la rue de l'Abbé David sont reportés compte tenu des travaux d'assainissement envisagés. Le Conseil municipal décide de choisir l'offre présentée par BSTP.

4/ Admission en non-valeur :

Le trésorier de Maintenon a transmis un état de créances à admettre en non-valeur pour un montant total de 385.20 €.

Le conseil municipal décide à la majorité (2 voix contre) d'approuver l'admission en non-valeur.

5/ Participation au FSL et au fonds d'aide aux jeunes :

Le fonds d'aide aux jeunes géré par le Département apporte une aide aux jeunes de 18 à 25 ans rencontrant des difficultés d'insertion sociale et professionnelle. En 2016, le fonds a aidé 415 jeunes dans leur projet d'insertion.

Le Conseil municipal décide de verser une participation au fonds d'aide aux jeunes de 150 € pour l'année 2017.

Le Fonds de solidarité logement (FSL) permet d'apporter une aide aux personnes ayant des difficultés d'accès au logement ou pour s'y maintenir.

En 2016, 4162 ménages ont bénéficié d'aides du FSL. La participation sollicitée est de 3 € par logement social. Le Conseil municipal décide d'accorder une participation au FSL d'un montant total de 213 €.

6/ Demandes de subventions d'associations :

M. Leblond expose les demandes de subventions présentées par le Comité des fêtes et l'association des anciens combattants de Béville.

Le Conseil municipal décide d'accorder une subvention d'un montant de 1200 € au Comité des fêtes et une subvention de 100 € pour l'association des anciens combattants.

7/ Questions diverses

M. Leblond informe le conseil de la mutation de Sébastien Garguet au Conseil départemental de l'Essonne. Le conseil approuve la création d'un poste afin d'assurer son remplacement (grade agent de maîtrise ou adjoint technique principal de 1^{ère} ou 2^{ème} classe).

Travaux du pylône Free : les travaux préparatoires débutent le 11 septembre et la pose de l'antenne sera réalisée en octobre.

Agence postale : le remplacement de la porte d'entrée est prévu (entreprise Pizette). Une demande d'aide financière sera déposée auprès de la Poste. Travaux de peinture réalisés durant le mois d'août.

Aire de jeux au Luet : choix de l'offre Altrad avec la pose de 3 jeux. La mairie se charge de réaliser la fosse et de la remplir de gravier.

Tournée d'un boucher de Dangeau qui viendra une fois par semaine le mardi. Il stationnera place de la Mairie.

Logement de Mme Réchaux rue des Vignes : suite au décès de Mme Réchaux, M. Denfert va continuer à occuper le logement. Un nouveau bail sera conclu.

M. Leblond évoque la mise en place de la participation citoyenne en lien avec la gendarmerie. Le lieutenant Godineau viendra faire une présentation au conseil municipal.

Les travaux de réfection de la toiture de l'école maternelle ont été réalisés durant les vacances scolaires par l'entreprise Ruellan.

Le groupe scolaire accueille au total 406 élèves.

La bibliothèque va accueillir une exposition du Musée de l'école.

Les travaux d'aménagement du local boxe (rue Jean Moulin) sont en cours.

M. Fleury signale des dépôts sauvages le long de chemins communaux à proximité de la station d'épuration.

Prochain conseil municipal prévu le 19 octobre 2017.

M. LEBLOND

M. SEGARD

MME VERITE

MME LAMARQUE

M. BEZAUD

M. FLEURY

M GEHAN

M. LORENC

MME LECLERC

MME OURY

MME TURLIN